

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA PERFUME SACHETS PARFUMÉS WOODY FLORAL
Code de produit : LF1V332
UFI : QF90-F0H5-Y00J-FSK9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action continue). Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Leemansweg 40
6827 BX Arnhem, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. 1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.

P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; 3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; Salicylate de benzyle ; Linalol ; Acétate de linalyle ; Genévrier de Virginie, extraits ; (Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one ; 1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one ; 3,7-Diméthyl-octane-3-ol ; Extrait de citron. ; Citronellol ; dl-Limonène ; 1-(2,6,6-Triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one ; 1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one ; Isoeugénol .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	10 - < 20	54464-57-2	259-174-3		
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	1 - < 10	32210-23-4	250-954-9		
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	1 - < 10	10339-55-6	233-732-6		
2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	1 - < 10	28219-61-6	248-908-8		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	1 - < 10	58567-11-6	261-332-1		
Salicylate de benzyle	5 - < 10	118-58-1	204-262-9		
Linalol	1 - < 5	78-70-6	201-134-4		
Acétate de linalyle	1 - < 5	115-95-7	204-116-4		
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	1 - < 2,5	67801-20-1	267-140-4		
Anisaldéhyde	1 - < 3	123-11-5	204-602-6		
Genévrier de Virginie, extraits	1 - < 2,5	85085-41-2	285-370-3		
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	0,1 - < 1	81786-73-4	279-822-9		
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	0,1 - < 1	33704-61-9	251-649-3		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	0,1 - < 1	65405-77-8	265-745-8		
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	0,1 - < 1	78-69-3	201-133-9		
Extrait de citron.	0,1 - < 1	84929-31-7	284-515-8		
Citronellol	0,1 - < 1	106-22-9	203-375-0		
dl-Limonène	0,1 - < 0,25	138-86-3	205-341-0		
1-(2,6,6-Triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	57378-68-4	260-709-8		
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	23696-85-7	245-833-2		
Isoeugénol	0,01 - < 0,1	97-54-1	202-590-7		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H319; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
Salicylate de benzyle	Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3; Skin Sens. 1B	H319; H412; H317	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Anisaldéhyde	Aquatic Chronic 3; Repr. 2	H412; H361fd	GHS08	
Genévrier de Virginie, extraits	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H304; H315; H317; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H317; H411	GHS07; GHS09	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Repr. 2; Aquatic Acute 1	H361; H400	GHS08; GHS09	M (acute) = 1
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Extrait de citron.	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H315; H317; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Citronellol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
dl-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
1-(2,6,6-Triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H315; H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
Isoeugénol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3	H302; H312; H315; H317; H319; H332; H335	GHS07	H317 : C >= 0,01 %

[1] Substance non classée pour laquelle s'applique une valeur limite légale ou recommandée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

*

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballages déconseillés : Inconnu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
dl-Limonène		140			MAC: NO

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation				30 mg/m3
	Dermale			0,648 mg/kg bw/day	28,7 mg/kg bw/day
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Inhalation				4,93 mg/m3
	Dermale				1,4 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Inhalation		18 mg/m3		3 mg/m3
	Dermale	1,6 mg/kg de poids corporel	5,5 mg/kg de poids corporel	1,6 mg/kg bw/day	2,7 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Inhalation				23,5 mg/m3
	Dermale				3,3 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				7,8 mg/m3
	Dermale				2,21 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				24,58 mg/m3
	Dermale	3 mg/kg de poids corporel		3 mg/kg bw/day	3,5 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermale	0,2362 mg/kg de poids corporel		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Inhalation				2,75 mg/m3
	Inhalation				92,75 mg/m3
Anisaldéhyde	Dermale				6,67 mg/kg bw/day
	Dermale				3,33 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Inhalation				5,88 mg/m3
	Inhalation				1,47 mg/m3
	Dermale			5,510 mg/kg bw/day	0,42 mg/kg bw/day
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Inhalation				1,59 mg/m3
	Dermale				0,9 mg/kg bw/day
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Inhalation				11,14 mg/m3
	Dermale			0,190 mg/kg bw/day	3,16 mg/kg bw/day
Extrait de citron.	Inhalation				23,3 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Citronellol	Dermale Inhalation Dermale	10 mg/m ³ 2,950 mg/kg de poids corporel		10 mg/m ³	6,67 mg/kg bw/day 161,6 mg/m ³ 327,4 mg/kg bw/day
-------------	----------------------------------	---	--	----------------------	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation				9 mg/m ³
	Dermale			0.380 mg/kg bw/day	17.2 mg/kg bw/day
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Orale				3 mg/kg bw/day
	Inhalation				0.87 mg/m ³
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Dermale				0.5 mg/kg bw/day
	Orale				0.5 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,4 mg/m ³		0,74 mg/m ³
	Dermale	1,6 mg/kg de poids corporel	2,7 mg/kg de poids corporel	1,6 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Orale		1,3 mg/kg de poids corporel		0,2 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m ³
Salicylate de benzyle	Dermale				1,67 mg/kg bw/day
	Orale				1,67 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				1,37 mg/m ³
	Dermale				0,79 mg/kg bw/day
	Orale				0,79 mg/kg bw/day
	Dermale	1.5 mg/kg de poids corporel		1.5 mg/kg bw/day	1.25 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Inhalation				4.33 mg/m ³
	Orale				2.49 mg/kg bw/day
	Dermale	0,2362 mg/kg de poids corporel		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m ³
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Orale				0,2 mg/kg bw/day
	Inhalation				23,15 mg/m ³
Anisaldéhyde	Dermale				3,33 mg/kg bw/day
	Orale				3,33 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,74 mg/m ³
	Dermale				2 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Orale				1 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,44 mg/m ³
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermale			3,241 mg/kg bw/day	0,25 mg/kg bw/day
	Orale				0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,39 mg/m ³
	Dermale				0,45 mg/kg bw/day
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Orale				0,23 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m ³
	Dermale			0,190 mg/kg bw/day	1,58 mg/kg bw/day
	Orale				1,58 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Extrait de citron.	Inhalation			5,8 mg/m3
	Dermale			3,33 mg/kg bw/day
	Orale			3,33 mg/kg bw/day
Citronellol	Inhalation	10 mg/m3	10 mg/m3	47,8 mg/m3
	Dermale	2,950 mg/kg de poids corporel		196,4 mg/kg bw/day
	Orale			13,8 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Eau	0.0044 mg/l	0.00044 mg/l	
	Sédiment	3.73 mg/kg	0.75 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Sol			2.7 mg/kg
	Orale			26.7 mg/kg food
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Eau	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sédiment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Sol			0,42 mg/kg
	Orale			66,76 mg/kg food
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Eau	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
	Sédiment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,031 mg/kg
	Orale			8,53 mg/kg food
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Eau	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sédiment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Sol			0,468 mg/kg
	Orale			33,3 mg/kg food
Salicylate de benzyle	Eau	0.001 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0.583 mg/kg	0.058 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			1.41 mg/kg
	Orale			52.7 mg/kg food
Linalol	Eau	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sédiment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,327 mg/kg
	Orale			7,8 mg/kg food
Acétate de linalyle	Eau	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			1 mg/l
	Sol			0,115 mg/kg
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Eau	0,0019 mg/l	0,00019 mg/l	
	Sédiment	0,067 mg/kg	0,0067 mg/kg	
	Intermittent water			0,019 mg/l
	STP			1 mg/l
	Sol			0,0534 mg/kg

Anisaldéhyde	Orale			33,3 mg/kg food
	Eau	0,013 mg/l	0,0013 mg/l	
	Sédiment	0,06 mg/kg	0,006 mg/kg	
	Intermittent water			0,8111 mg/l
	STP			8,5 mg/l
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Sol			0,004 mg/kg
	Eau	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0,0991 mg/kg	0,00991 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Sol			0,0174 mg/kg
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Orale			1,11 mg/kg food
	Eau	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	
	Sédiment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
	STP			10 mg/l
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Sol			0,022 mg/kg
	Orale			40 mg/kg food
	Eau	0,009 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,082 mg/kg	0,008 mg/kg	
	Intermittent water			0,089 mg/l
Extrait de citron.	STP			450 mg/l
	Sol			0,011 mg/kg
	Eau	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sédiment	1.3 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			2.1 mg/l
Citronellol	Orale			0,29 mg/kg food
	Eau	0,002 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0,026 mg/kg	0,003 mg/kg	
	Intermittent water			0,024 mg/l
	STP			580 mg/l
	Sol			0,004 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de tenue de protection, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme EN 365/367 respectivement EN 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: film laminé.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme EN 140.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Protection des mains	: Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé. $\pm 0,5$ mm.
Protection des yeux	: En cas de danger de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme EN 166 / ISO 16321-3.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 98 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité	: Ininflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: > 220 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Acétate de linalyle)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 5,2 (Linalol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	: Non pertinent.
---------------------	------------------

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	: Voir sous-rubriques ci-dessous.
------------	-----------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	: Stable sous des conditions normales.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité	: Pas d'autres réactions dangereuses connues.
------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 34 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE) : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE) : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	-----
	NOAEL	480 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 414	Rat
	(développement, orale)	> 22360 mg/m3	Read across	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	CL50 (inhalation) - estimation			
	DL50 (orale)	5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	
	DL50 (orale)	5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	117 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Irritation de la peau	Irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	-----	Lapin
	DL50 (dermale)	2000 mg/kg de poids corporel		Lapin
	NOAEL (orale)	300 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	> 300 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 422	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (orale)	5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Irritation des yeux - estimation	Irritant	-----	-----
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	OECD 402	Lapin

Salicylate de benzyle	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 422	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	NOAEL (fertilité, orale)	158 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
Linalol	NOAEL (orale)	177 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 408	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (développement, orale)	158 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation des yeux	Modérément irritant	-----	Lapin
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg de poids corporel	Read across	
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg de poids corporel	Read across	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg de poids corporel par jour	-----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
Acétate de linalyle	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg de poids corporel par jour		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg de poids corporel	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg de poids corporel par jour	-----	Rat
		1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 414	Rat
	DL50 (orale)	13934 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3	-----	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Homme
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	160 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 407	Rat
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 411	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium

Genévrier de Virginie, extraits	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOAEL	> 1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Lapin
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg de poids corporel	Read across	Rat
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	Souris
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	42 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	120 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	120 mg/kg.d	Read across	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	DL50 (orale)	> 2325 mg/kg de poids corporel	OECD 401	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Irritation des yeux	Irritant	-----	-----
	NOAEL (orale)	10 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 408	Rat
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	NOAEL (développement, orale)	115 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	115 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	DL50 (orale)	8270 mg/kg de poids corporel		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel		Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (orale)	316 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 408	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	365 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 414	Rat
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2		
Extrait de citron.				

Citronellol	DL50 (orale)	2840 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg de poids corporel	-----	Lapin
	NOAEL (développement) - estimation	591 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	-----	Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Irritation de la peau	Non-irritant	Patch test	Homme
	NOAEL (orale) - estimation	150 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg de poids corporel par jour		Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3450 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
dl-Limonène	DL50 (dermale)	2650 mg/kg de poids corporel		Lapin
	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg de poids corporel par jour	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	
	NOAEL (orale) - estimation	1200 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	591 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg de poids corporel	Read across	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (orale)	5300 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	-----
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	-----
1-(2,6,6-Triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	-----
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	NOAEL (dermale) - estimation	50 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	10 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale)	1821 mg/kg de poids corporel		Souris
	DL50 (orale)	2000 mg/kg de poids corporel	----	Rat
	NOAEL (orale)	> 10 mg/kg de poids corporel par jour	----	----
	Isoeugénol			
	Sensibilisation cutanée	498 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Homme
	Irritation de la peau	Fortement irritant		Lapin
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	----	Salmonella typhimurium
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3		
	DL50 (dermale) - estimation	1912 mg/kg de poids corporel		
	DL50 (orale)	1560 mg/kg de poids corporel	----	Rat

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 2 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 2 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Information spécifique non connue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	-----
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	-----
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	-----
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	CE50 (puce d'eau)	0,63 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	1,1 mg/l	-----	Lepomis macrochirus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	0 %	OECD 301 F	
	CI50 (algues)	2,5 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe)	4,44		
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	CL50 (poisson)	1,9 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	1,6 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,68 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 2 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	< 60	OECD 302 C	
	Log P(oe)	5,4		
	FBC	530		
	CL50 (poisson)	1,7 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	NOEC (poisson)	0,96 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	CE50 (puce d'eau)	1,1 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,32 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	66 %	OECD 301 F	
	Log P(oe)	4,2		
	FBC	366		
Genévrier de Virginie, extraits	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	-----	-----
dl-Limonène	CI50 (algues) - estimation	> 1,81 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	0,42 mg/l		
	CL50 (poisson) - estimation	0,7 mg/l		
	CL50 (poisson)	0,2 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau)	17 mg/l	-----	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	71 %	Read across	
	Log P(oe)	5,3		
	FBC	761		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la Directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la Décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Désignation officielle de transport ONU

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

- ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.
- Autres informations : Exempté en vertu de la disposition particulières 335.
- IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.
Autres informations : Exempté en vertu de la disposition particulières 335.
- IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Règlements CE	: Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets). : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).
Règlement PIC	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).
Règlement POP	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).
Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone	: Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Règlement sur les précurseurs d'explosifs	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).
Règlement sur les précurseurs de drogues	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).
SEVESO III Directive 2012/18/UE	
Code de danger	: E2
Catégorie de danger	: Dangereux pour l'environnement
Quantité seuil (tonnes) - bas	: 200
Quantité seuil (tonnes) - haute	: 500
Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la Directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :	
4511	: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. : En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Une section contenant des informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
C	: "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail.
CLP	: Classification, étiquetage et emballage

CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
D	: "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
M	: "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversable) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PIC	: La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux.
POP	: Polluants organiques persistants
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le Règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.